



Un multilatéralisme efficace au service de 800 millions d'Européens

Le Conseil de l'Europe regroupe 47 Etats membres, dont 27 Etats membres de l'UE, et une population de 800 millions, couvrant tout le continent Européen¹.

L'Union Européenne et le Conseil de l'Europe travaillent ensemble à promouvoir et protéger les droits de l'homme, les valeurs démocratiques et l'Etat de droit. La **Convention européenne des droits de l'homme** est au cœur des activités de ces deux organisations. La **Cour européenne des droits de l'homme** à Strasbourg ainsi que la Cour européenne de justice à Luxembourg veillent à ce que les législations nationales et européennes respectent les droits des individus.

Depuis 2007, la coopération entre l'UE et le Conseil de l'Europe s'est intensifiée **avec la signature d'un accord politique sur la coopération et le dialogue politique**, et couvre dorénavant des sujets aussi divers que la protection des personnes appartenant à des minorités nationales, la lutte contre la discrimination, le racisme et la xénophobie, la lutte contre la torture et les mauvais traitements, la lutte contre la traite des êtres humains ou la défense de la liberté d'expression et d'information.

L'UE coopère étroitement sur ces sujets avec les organes du Conseil de l'Europe, en particulier avec ses mécanismes de suivi, tels que le **Comité pour la prévention de la torture** ou le **Commissaire aux droits de l'homme**. Ce dernier est une institution indépendante au sein du Conseil de l'Europe, chargée de promouvoir le respect des droits de l'homme au sein des 47 Etats membres. L'UE travaille avec le Commissaire aux Droits de l'Homme sur un large éventail de questions concernant notamment la protection des défenseurs des droits de l'homme et le renforcement des institutions nationales de protection des droits de l'homme. **L'Agence européenne des droits fondamentaux** travaille

également avec le Conseil de l'Europe afin de promouvoir le respect des Droits de l'homme au sein de l'Union Européenne.

Le Conseil de l'Europe et l'UE s'efforcent de renforcer la **stabilité démocratique** au **niveau paneuropéen** par la promotion de normes européennes, notamment dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE et dans les pays participant à la Politique Européenne de Voisinage. Plus de 180 programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'UE ont été mis en œuvre afin de soutenir des réformes législatives et institutionnelles dans ces pays, et de promouvoir d'autres thèmes importants comme la diversité culturelle.

L'Union Européenne a récemment accru sa coopération avec le Conseil de l'Europe dans le domaine du **dialogue interculturel**, et ce afin d'œuvrer ensemble à prévenir des conflits ou d'aider à la réconciliation dans des régions où existent de fortes tensions. Aider à préserver l'héritage culturel dans les Balkans et dans le Caucase permet ainsi de réunir pays et citoyens dans le but de faire vivre leur histoire commune et de construire ou reconstruire un dialogue entre communautés.

L'UE s'appuie sur l'expertise de la **Commission de Venise**, organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles, pour améliorer les règles constitutionnelles et le droit électoral en Europe et ailleurs. Le **Centre Nord-Sud** du Conseil de l'Europe offre également un cadre de coopération utile afin de sensibiliser le public, et en particulier la jeunesse, aux questions d'interdépendance mondiale et de solidarité.

Finalement, l'UE et le Conseil de l'Europe organisent des activités et des campagnes conjointes, telles que la **Journée européenne contre la peine de mort** ou les **Journées européennes du patrimoine**.



L'Union Européenne & le Conseil de l'Europe: ensemble pour les Droits de l'homme, la Démocratie et l'Etat de droit

La Commission européenne: ec.europa.eu/external_relations/coe
Le Conseil de l'Europe: coe.int/

¹ A l'exception du Belarus

L'Union Européenne et le Conseil de l'Europe : unis dans les valeurs partagées

Une coopération étroite sur la base de priorités partagées :

- droits de l'homme et libertés fondamentales
- prééminence du droit, coopération juridique et réponses aux nouveaux défis
- démocratie et bonne gouvernance
- stabilité démocratique
- dialogue interculturel et diversité culturelle
- éducation, jeunesse et promotion des contacts humains
- cohésion sociale

Quelques exemples de coopération :

- Réforme électorale dans le Caucase du Sud
- Réseau d'Écoles d'études politiques
- Sauvegarde de l'héritage culturel dans les Balkans occidentaux
- Soutien aux minorités en Russie
- Soutien aux institutions nationales pour la protection des Droits de l'Homme dans le Caucase du Sud, la Moldavie et l'Ukraine
- Coopération de la jeunesse euro-méditerranéenne

Membres de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe



Membres du Conseil de l'Europe



* D'après la RCSNU 1244/99



Islande

